



**EXAMEN DES RAPPORTS CINQUIEME ET SIXIEME RAPPORTS PERIODIQUES
SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT
AINSI QUE LES RAPPORTS PERIODIQUES SUR LES DEUX PROTOCOLES FACULTATIFS**

REMARQUES LIMINAIRES

**Prononcées au nom de la République de Madagascar
par Son Excellence Monsieur IMBIKI Herilaza,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
03 février 2022,
Ministère de la Justice, Faravohitra Antananarivo
- MADAGASCAR -**

**Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité des droits de l'enfant,**

Tout d'abord, je voudrai féliciter le Comité pour la tenue de cette 89^{ème} session et le remercier ensuite pour l'aimable considération que vous avez accordée à Madagascar pour présenter ses cinquième et sixième rapports périodiques sur l'application de la convention sur les droits de l'enfant et ceux des deux protocoles facultatifs s'y rapportant.

Permettez-moi également de remercier le Secrétariat du Comité pour le dévouement et la disponibilité dont il a fait preuve dans le cadre de la préparation de cet examen.

À cette opportunité qui m'est offerte, il m'incombe d'exprimer ici la profonde gratitude du Gouvernement de Madagascar pour les appuis constants du Système des Nations Unies dans l'établissement des présents rapports ainsi que la réalisation des droits de l'enfant visés dans la Convention et ses protocoles.

**Monsieur Le Président
Mesdames et Messieurs les membres du Comité**

Il m'échoit aujourd'hui l'honneur de conduire la délégation, composée des hauts dignitaires et des techniciens, pour représenter Madagascar à ce dialogue.

Malgré la crise sanitaire, le Gouvernement a fait l'effort de ne pas faillir à ses obligations en présentant aujourd'hui ces rapports.

Avec l'appui de l'UNICEF, les présents rapports ont été élaborés par le comité interministériel de rédaction impliquant les acteurs étatiques et non étatiques.

Ces rapports traduisent les réalisations entreprises sur l'amélioration de la situation des droits de l'enfant dans mon pays depuis le dernier passage en 2012 notamment les mesures politiques, législatives, administratives et judiciaires, les réformes institutionnelles, toutes les questions spécifiques à la promotion et à la protection de l'enfant et enfin la lutte contre la corruption.



**Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,**

Convaincu de l'importance capitale du respect et de la promotion des droits de l'enfant, Madagascar contribue sans aucun doute dans la mise en œuvre des obligations internationales et réaffirme encore une fois sa volonté ferme de faire face aux défis relatifs aux droits de l'enfant.

Étant arrivée au terme de ma déclaration, la délégation que je conduis se met à votre disposition pour s'engager dans un dialogue constructif.

Je vous remercie.
